



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-INT-496

Déposé le : 16.06.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Match de foot illégal : nos autorités sont-elles hors-jeu ?

Texte déposé

Commentaire(s)

« Aberrant ! Un match de foot sauvage attire 1000 jeunes à Lausanne » ou « La police dépassée par un tournoi de foot sauvage », voici ce que titraient plusieurs quotidiens romands concernant un match sauvage organisé en pleine pandémie, pendant le weekend de l'Ascension, alors que les mesures de distanciations sociales étaient encore en vigueur à ce moment-là.

Il semblerait donc qu'un millier de personnes se soient réunies au mépris de toutes les règles en vigueur et face à la police dans le quartier de Praz-Séchaud à Lausanne. Ce rassemblement violait plusieurs règles en vigueur dans le cadre des mesures de lutte contre le coronavirus. Ceci sous les yeux de la police.

Pire, lors du TJ de la RTS du 22 mai, le journaliste Darius Rochebin a évoqué un téléphone entre lui et Madame la Conseillère d'état Béatrice Métraux, durant lequel cette dernière aurait jugé l'intervention de la police problématique car, le quartier serait « sensible » !

De plus dans un article du 20 minutes du 5 juin dernier, on y apprend que les forces de l'ordre communales et cantonales étaient prêtes à intervenir, et ceci déjà en début d'après-midi, mais que l'ordre d'intervenir n'est jamais venu des autorités ! Apparemment et étonnement, chacun se renvoie la balle !

Cette manifestation illégale a été, de facto tolérée par nos autorités. Le manque de courage de nos Autorités discrédite non seulement l'entier du message adressé à la population pour endiguer la pandémie, mais discrédite également nos institutions (politiques et sécuritaires) en tolérant des zones de non droit et en renonçant à faire appliquer les lois et décrets en vigueur.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pour quelles raisons la police (cantonale et municipale) n'est-elle pas intervenue pour faire respecter les lois, règles et décrets édictés par les autorités, en interpellant et en verbalisant les participants à cette manifestation illégale ?
2. En lien avec l'article du 20 minutes du 5 juin dernier, qui dit que les forces de l'ordre étaient prêtes à intervenir, pour quelles raisons les autorités n'ont-elles pas donné l'ordre d'intervenir et de prendre des mesures pour empêcher ce rassemblement ?
3. Madame la Conseillère d'état Madame Béatrice Métraux a évoqué, lors d'un téléphone avec la RTS, un quartier jugé « sensible ». Qu'entend dire Mme Métraux par quartier « sensible » ?
4. Quelles instances compétente ont pris la décision de ne pas intervenir ?
5. Le Conseil d'état a-t-il eu vent d'autres cas similaires dans le canton, durant lesquelles plusieurs centaines de personnes se seraient réunies illégalement en public ?
6. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'action des forces de police doit être proportionnée de manière différente en fonction de critères quantitatifs ou qualitatifs des personnes à verbaliser ?

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Pahud Yvan

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

INT Rahud

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Aschwarden Sergei	Chevalley Jean-Bernard X	Favrod Pierre Alain X
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc X	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline X	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain X
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegnay Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas X	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien X	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien X	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Giardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas X
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glavre Yann X
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe X	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José X	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe X	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan X	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha X
Liniger Philippe X	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc X
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André X	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François X
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice X
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette X	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner X	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misigo Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric X
Mojon Gérard	Rubattel Denis X	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre